



Compte-rendu Commission Mer et Littoral

9 mars 2018 - 9h30
à la Maison de l'Algue, Lanildut

Etaient présents avec voix délibérative :

Membres du collège public : 8

- **BRIANT Hervé**, Communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas
- **CHEVALIER Christine**, Communauté de communes du Pays des Abers
- **MELLAZA Raymond**, Pays d'Iroise Communauté
- **PAULET Yves-Marie**, Université de Bretagne Occidentale
- **PERON Françoise**, Parc Naturel régional d'Armorique
- **RAPIN Raphaël**, Communauté Lesneven - Côte des Légendes
- **SENECHAL Françoise**, Communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne maritime
- **TALARMIN André**, Pôle métropolitain du Pays de Brest

Excusés : BONNARD LE FLOC'H Frédérique (Brest métropole), BOILEAU Fabien (Parc naturel marin d'Iroise), LELIEVRE Christine (Communauté de communes Pleyben Châteaulin Porzay)

Membres du collège privé : 10

- **ARBELLOT François**, Conseil de développement de la métropole et du Pays de Brest
- **BERTHOU André**, Syndicat des récoltants d'algues de rives de Bretagne
- **BOISSAYE Cédric**, La Touline
- **DUPRAT Françoise**, Technopôle Brest-Iroise
- **BRETON Florian**, Ecloserie du Tinduff
- **LARNICOL Thierry**, Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord
- **MADEC Alain**, Chambre syndicale des algues et des végétaux marins
- **QUEMENEUR Erwan** – Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins
- **SALAUN Benoit**, Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord
- **TROADEC Yvon**, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins
- Excusés : LE MOAL Nicolas (mytiliculteur - Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord), LE GRIS Emmanuel (conchyliculteur - Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord),

Etaient présents avec voix consultative :

- **COATANEA Marc**, Région Bretagne
- **BOUDRY Pierre**, IFREMER
- **COPPENS Aurore**, Investir en Finistère
- **DUGENY Elyne**, IFREMER
- **DEJARDIN Jacqueline**, DDTM 29
- **FLEURY Elodie**, IFREMER
- **POUVREAU Stéphane**, IFREMER

Excusé : RESPRIGET Franck (Conseil départemental du Finistère)

Equipe technique :

- **DESSANDIER Charlotte**, Région Bretagne
- **CANN Thierry**, **LE PAGE Estelle**, **DEMANGEON Luce**, Pôle métropolitain du Pays de Brest

I. Vérification du double quorum

La Commission mer et littoral est composée de 23 membres (11 représentants publics et 12 représentants privés)

Le double quorum est atteint : 10 membres du collège privé et 8 membres du collège public sont présents.

II. Ordre du jour

1. Accueil par M. Raymond MELLAZA, Maire de Lanildut
2. Présentation et validation de la nouvelle liste des membres de la Commission mer et littoral
3. Adoption du nouveau règlement intérieur
4. Élection du Vice-Président de la Commission mer et littoral
5. Modification des modalités de financement de la fiche action 6
6. Audition de 2 porteurs de projets au titre du DLAL FEAMP :
 - Françoise DUPRAT (Technopôle Brest Iroise) : Soutien au développement local de la filière algues par une animation dédiée
 - Elody FLEURY d'IFREMER (en remplacement de Fabrice PERNET) : Faune environnante et biodiversité (FEDIVER) en Rade de Brest
7. Interventions :
 - Aurore COPPENS d'Investir en Finistère : présentation des résultats de l'étude "Accès mer"
 - Pierre BOUDRY d'IFREMER (en remplacement d'Olivier RAGENEAU / IUEM) : restitution des travaux de l'atelier "Coquilles Saint-Jacques en Rade de Brest" qui s'est tenu le 26 janvier 2018.

III. Adoption/Validation du compte rendu de la dernière CML

Les membres de la CML ont validé à l'unanimité le compte-rendu de la Commission mer et littoral qui s'est tenu le 5 septembre 2017.

IV. Rappel de la maquette financière par fiche action

Fiche-action (n°)	DLAL FEAMP	Contrepartie nationale	TOTAL cofinancement
1 - Cohabitation des usages sur le littoral pour une meilleure intégration spatiale des activités	140 000 €	140 000 €	280 000 €
2 - Connaissance partagée pour des pratiques durables	140 000 €	140 000 €	280 000 €
3 - Accès aux métiers et découverte par les jeunes de la pêche et de l'aquaculture	140 000 €	140 000 €	280 000 €
4 - Offre touristique basée sur les activités, produits et équipements maritimes	140 000 €	140 000 €	280 000 €
5 - Consommation, achat et approvisionnement local	140 000 €	140 000 €	280 000 €
6 - Fonctionnement collaboratif et diversification des productions	140 000 €	140 000 €	280 000 €
7 - Coopération	55 412 €	55 412 €	110 824 €
8 – Animation-fonctionnement	134 220 €	134 220 €	268 440 €
TOTAL	1 029 632 €	1 029 632 €	2 059 264 €

V. Déroulé de la Commission mer et littoral

1. Accueil par Raymond Mellaza, Maire de Lanildut

Demat d'an holl ha donedigezh vat er porzh Lannildud. Plijadur eo din da zigemer ac'hanoc'h hiziv en ti ar bezhin war glannoù Aber Ildut, evit kaoseal etrezomp diwar ben roll an dervezh komission ar mor hag an aod.
Notre littoral se distingue par ses multiples richesses à travers ses côtes de qualité (véritable atout touristique) et ses ressources naturelles (près de 400 espèces d'algues en mer d'Iroise).

A nous de les valoriser intelligemment tout en préservant notre milieu et nos ressources maritimes.

Notre littoral, c'est également un mélange de lumières exceptionnelles et d'odeurs iodées qui en font un lieu unique.

2. Validation de la liste des membres de la CML (cf. annexe 1)

- **2 membres privés ont rejoint la Commission mer et littoral :**
 - **M. Thierry LARNICOL (titulaire) et M. Quentin LENEVEU (suppléant)** du Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord
 - **M. Guy JOURDEN (titulaire) et M. François ARBELLOT (suppléant)** Conseil de développement de la métropole et du Pays de Brest
- **L'association Eau et Rivières de Bretagne** a manifesté son intérêt pour rejoindre cette CML. Cette candidature a été acceptée par les membres de la CML. Il a ainsi été validé qu'elle rejoindrait prochainement le collège privé qui comptera désormais 13 membres titulaires. Eau et Rivières a délibéré suite à cette annonce et nommé :
 - M. Jean-Yves PIRIOU : membre titulaire
 - M. Arnaud CLUGERY : membre suppléant

3. Adoption du nouveau règlement intérieur (cf. annexe 2)

Le nouveau règlement intérieur a été adopté à l'unanimité.

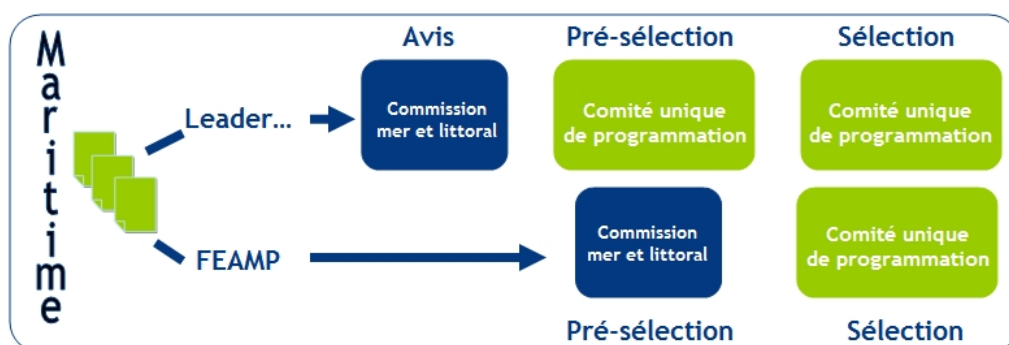
4. Election du Vice-Président de la CML

Election de M. Thierry LARNICOL, conchyliculteur, expéditeur, purificateur, restaurateur à Keraliou, au poste de Vice-Président de la Commission Mer et Littoral. M. Nicolas Le MOAL, dont la candidature avait été évoquée en CML du 5 septembre, a retiré sa candidature.

5. Modification des règles de financement de la fiche action 6

- Thierry Cann, Directeur du Pôle métropolitain du Pays de Brest, propose de **supprimer le plafond de 75 000 € pour les projets éligibles à la fiche action 6**.
 - Cette suppression du plafond permettra de soutenir le projet d'animation de la filière algues porté par le Technopôle Brest Iroise : projet fédérateur et structurant pour le territoire du Pays de Brest.
- ⇒ **Validation par les membres de la CML de la suppression de ce plafond.** Le CUP (Comité unique de programmation) devra valider également cette nouvelle modalité de financement lors de la session du 17 avril prochain (cf. rappel du fonctionnement de la CML ci-dessous).

Fonctionnement de la CML



6. Audition des porteurs de projets

Les 2 projets présentés ci-dessous n'ont pas fait l'objet d'un vote pour avis d'opportunité auprès des membres de la CML. Les porteurs ont été auditionnés afin de pouvoir échanger avec les membres sur leur projet, qui fera ensuite l'objet d'une consultation écrite pour les raisons suivantes :

- Animation algues : le montant DLAL FEAMP sollicité est de 108 000 €. La suppression du plafond de 75 000 € doit ainsi être validée en CUP. La consultation écrite pour ce projet sera donc lancée après le CUP du 17 avril.
- FEDIVER : une réunion avec les conchyliculteurs de la Rade de Brest doit être mise en place prochainement par IFREMER. Le projet pourrait ainsi être ajusté suite à ces échanges. La consultation écrite pour ce projet sera donc lancée après la réunion avec les professionnels.

PROJET 1 : Soutien au développement local de la filière algues par une animation dédiée, par Françoise DUPRAT, Directrice du Technopôle Brest Iroise (TBI).

Résumé du projet :

Le Technopôle Brest Iroise (TBI) va recruter, pour une durée de trois ans, une personne à temps plein dédiée à l'animation de la filière algues sur le territoire du Pays de Brest. Les missions de l'animateur(trice) viseront à relever les défis partagés par les opérateurs locaux de la filière.

Synthèse des échanges suite à la présentation du projet :

- **Gestion durable de la ressource et opportunités économiques :**
 - La gestion de la ressource est une compétence des Comités des pêches (CDPMEM29 et CRPMEM Bretagne), qui seront associés à la mise en place de cette animation.
 - 99% des algues embarquées en mer d'Iroise sont achetés par 2 entreprises (Algaia et Danisco), qui assurent la transformation des produits des goémoniers.
 - Algues de rives : les normes se durcissent, le maintien de la ressource est essentiel pour assurer les débouchés. La Chambre syndicale des algues est partie prenante de ce projet d'animation car il permettra d'offrir de nouvelles opportunités économiques (transformation, process...).
 - L'animation accompagnera également les projets d'algoculture, qui est une voie de diversification pour les conchyliculteurs qui subissent, ces dernières années, des vagues de mortalités.
- **Projet partenarial qui s'appuiera sur les outils existants :**
 - Complémentarité à trouver avec les actions déjà menées par le Syndicat des récoltants d'algues de rives.
 - L'essence du projet est la mise en réseau de tous les acteurs de la filière afin de permettre une interaction entre intervenants dans différents domaines.
- **Aide à la décision pour les élus :**
 - Ce projet permettra de porter à la connaissance des élus, les actions et outils existants sur la pêche, la récolte, la culture d'algues et les activités de transformation et de valorisation de cette biomasse (modes d'organisation, de gestion...)
 - Les élus n'ont parfois pas accès à toutes les informations disponibles sur le sujet et sont en attente d'une vulgarisation sur les problématiques de la filière algues (ex. : pour les aider à se positionner lorsque des autorisations leur sont demandées).
- **Le portage par un acteur extérieur à la filière (TBI) permettra d'avoir un autre regard sur la filière algues.**
- **Interaction avec le Pays de Morlaix :** il avait été envisagé que le périmètre d'action de ce projet s'étende au Pays de Morlaix. Néanmoins, cette piste n'a pas abouti, car :
 - Le Pays de Morlaix va lancer prochainement son projet Blue Valley (animation sur les biotechnologies marines), qui est une démarche complémentaire au projet porté par TBI.
 - Par ailleurs, le montage d'un dossier DLAL FEAMP sur 2 territoires distincts s'est avéré trop complexe.

- Même si le Pays de Morlaix n'est pas intégré dans le périmètre d'action de l'animateur(trice), les acteurs de ce territoire (ex. : Station biologique de Roscoff) seront associés au projet car des liens étroits existent entre les entreprises du Pays de Brest et de Morlaix.
- **UBO et la filière algues :**
 - L'UBO mène une réflexion sur la filière algues depuis quelques années. Le projet présenté aujourd'hui rassemble les principaux enjeux préalablement identifiés par l'UBO, tels que la veille ou le transfert de connaissance.
 - Un travail important reste à faire sur la durabilité de la ressource.
- **Le Campus mondial de la mer** (démarche portée par TBI) :
 - Sa mission : fédérer les acteurs nationaux des sciences et technologies marines.
 - L'animateur(trice) s'appuiera sur ce Campus pour mobiliser des acteurs plus larges que ceux de la filière algues et/ou actifs hors du Pays de Brest.

PROJET 2 : Faune environnante et biodiversité (FEDIVER) en Rade de Brest, par Elodie FLEURY (Responsable de laboratoire) et Elyne DUGENY (Doctorante) d'IFREMER
En remplacement de Fabrice PERNET (Responsable du projet).

Résumé du projet :

Comment la biodiversité influence le risque de maladie sur le milieu ? IFREMER mènera des analyses pour étudier le lien entre biodiversité et dispersion des maladies en Rade de Brest à travers le couple huître creuse et Herpesvirus.

Synthèse des échanges suite à la présentation du projet :

- **Des contacts ont été engagés récemment avec le Comité Régional de la Conchyliculture (CRC) Bretagne Nord**, qui a jugé le projet intéressant :
 - Les professionnels doivent absolument être intégrés à la démarche. Une rencontre est à venir afin d'associer les conchyliculteurs de la Rade de Brest à ce projet.
 - Même si le projet concerne directement la production d'huîtres creuses, les résultats pourraient également bénéficier aux autres productions conchyliques.
 - Par ailleurs, les résultats de ces travaux permettront d'offrir des pistes aux professionnels pour sortir de la monoculture (ex. : co-culture, aquaculture multi trophique intégrée).
- **Yves-Marie Paulet souligne l'approche moderne de cette démarche** sur les milieux de culture de la Rade. Il a en effet été prouvé que l'impact de la biodiversité touche une multitude de domaines : virus grippaux, crises avicoles, sylvicole (maladie de lyme)...
- **La maladie est aujourd'hui diffuse en Rade donc ce projet permettra d'atténuer le phénomène et de préconiser de nouvelles pratiques** (pour les conchyliculteurs et les pêcheurs / vis-à-vis de la praire notamment).

7. Interventions

André Talarmin rappelle que la commission mer et littoral est un comité de sélection pour le DLAL FEAMP et un lieu d'échanges sur des sujets maritimes d'actualité. 2 interventions sont ainsi proposées aujourd'hui sur :

- L'accès à la mer pour développer des activités économiques
- L'avenir de la coquille Saint-jacques en Rade de Brest

A l'avenir, les membres de la CML pourront proposer des sujets sur lesquels ils souhaiteraient pouvoir échanger ou être informés.

INTERVENTION 1 : Présentation des résultats de l'étude "Accès mer" par Aurore COPPENS d'Investir en Finistère

- Travail de "Cartographie des accès Mer pour les activités de production en Finistère – aquacoles & biotechnologies marines" réalisé par la Safi avec l'Adeupa, Idée Aquaculture et Hydratec.
- **Ce SIG actualisable a pour objectif de :**
 - Recenser les espaces existant à terre disposant de pompage eau de mer ainsi que les chantiers aquacoles et les espaces en mer cultivés,

- Définir les espaces potentiels à terre, visualiser les zones en mer non disponibles.
- L'interface web de visualisation est en cours de définition.
- **Méthodologie** : collecte de données enrichie par les entretiens terrains.
- **Résultats de l'existant à terre** :
 - Finistère : 85 sites existants de production à terre (conchyliculture, mareyage, ports...) - 118 sites recensés au total.
 - Pays de Brest : 28 sites existants (33% du total départemental) de production à terre en Pays de Brest dont 8 sites « perdus » (ayant muté ou offrant un potentiel de reconversion très limité).
 - Disponibilités en Pays de Brest : Plouguerneau- Kerazan avec 200 m² non desservi en pompage d'eau de mer et Camaret-sur-mer – Quai Téphany avec quelques cellules disponibles.
 - Potentiels : 57 sites dont 20 en Pays de Brest (35%) : espaces portuaires, ZAE (zone d'activité économique), espace zoné fléché vers les activités aquacoles, foncier nu, opportunités foncières et immobilières.
- **Résultats de l'existant en mer** :
 - 46 sites recensés à l'échelle du Finistère dont 22 en Pays de Brest (48%).
 - Potentiels : données connues mais difficile d'imaginer le potentiel, un travail reste à faire sur le sujet.
- **Liens avec les documents d'urbanisme** :
 - Les données de cette étude ont été intégrées dans le DOO (Document d'Orientation et d'Objectif) du SCoT du Pays de Brest,
 - Le Pays de Brest sera prochainement couvert par des PLUI (Plans locaux d'urbanisme intercommunaux). Afin qu'il y ait une bonne intégration de ces données dans les PLUI, il serait opportun que ce travail soit présenté dans le cadre du Club PLUI animé par l'ADEUPA.
- **Suite de l'étude** :
 - Travail sur les PLU : voir si les sites existants sont bien répertoriés dans le zonage des documents d'urbanisme (changement de destination pour les espaces proches du rivage...),
 - Etudier les sites les plus appropriés par métiers.

[Résultats disponibles ICI](#). Attention à la diffusion.

Les lots 3 et 4 ainsi que le power point ne sont pas diffusables

INTERVENTION 2 - Restitution des travaux de l'atelier "Coquilles Saint-Jacques en Rade de Brest" qui s'est tenu le 26 janvier 2017, par Pierre Boudry d'IFREMER (M. Olivier Ragueneau de l'IUEM étant excusé)

- L'objectif de cet atelier organisé par 4 étudiants du Master 2 EGEL (IUEM) était de :
 - Réunir les acteurs de la filière de la coquille St-Jacques afin de débattre de l'avenir de la filière autour de cette problématique : Comment, autour de la Rade, avoir une expertise partagée ?
 - Tenter de mettre en place un espace de co-construction pérenne.
- Problème majeur en Rade de Brest pour la pêche à la coquille St- Jacques : l'ASP - Amnesic Shellfish Poisoning (toxines amnésiantes). Cette contamination phytoplanctonique engendre l'interdiction de la pêche à la Coquille St-Jacques depuis plusieurs années. Les coquilliers reportent ainsi leurs efforts de pêche sur la praire mais aussi sur le pétoncle et l'huître plate.
- Aujourd'hui, il y a urgence pour identifier les mécanismes responsables des blooms phytoplanctoniques responsables de l'ASP et y remédier car c'est toute la pêcherie de coquillages en Rade de Brest qui est en péril. Mais ces recherches et les applications potentielles prendront du temps.
- Le problème en Rade de Brest est aussi multi-espèces car tous les stocks des coquillages exploités sont au plus bas. L'un des facteurs aggravants pour l'huître plate pourrait être lié à une prévalence plus élevée de maladies parasitaires connues. Pour le pétoncle, un effet potentiel de la prédation (dorades royales notamment) est évoqué, mais reste à objectiver. Pour la praire, les techniques de pêche sont très invasives sur le fond.

- Il est aussi à noter que la Rade présente des contaminations chimiques importantes qui peuvent aussi constituer un facteur aggravant globalement.
- Un projet est en cours de discussion pour un dépôt à France Filière Pêche.
- Périmètre de la Rade de Brest ? De Camaret-sur-mer à Locmaria-Plouzané.
- Cette démarche de concertation autour de coquille St-Jacques peut s'appuyer sur des fédératrices existantes : PNMI, ZABRI (Zones Atelier Brest-Iroise...)
- Manque aujourd'hui une structure de coordination. Il n'existe pas d'instance de discussion autour d'une vision globale de la Rade de Brest, répondant aux besoins de coordination des acteurs afin de rendre les réflexions pérennes.
- Le Pôle métropolitain du Pays de Brest pourrait travailler sur un état des lieux des besoins (tous types d'activités de production) en Rade de Brest.

➤ ***La date de la prochaine Commission Mer et Littoral sera communiquée ultérieurement.***

André TALARMIN

Président de la Commission mer et littoral

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'André Talarmin', written in a cursive style.

Annexe 1 – Membres de la Commission mer et littoral

Nom Prénom	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Autres implications professionnelles, électives ou associatives
COLLEGE PUBLIC			
TALARMIN André	1er Vice-Président du Président du Pays de Brest	Titulaire	Président de la CC du Pays d'Iroise
BONNARD LE FLOCH Frédérique	Vice-Présidente de Brest métropole	Titulaire	Conseillère départementale
MELLAZA Raymond	Vice-Présidente de la CC du Pays d'Iroise	Titulaire	Maire de Lanildut
CHEVALIER Christine	Vice-Présidente de la CC du Pays des Abers	Titulaire	Maire de Landéda
RAPIN Raphaël	Vice-Président de la Communauté Lesneven - Côte des Légendes	Titulaire	Maire de Guissény
FLOCH Jean-Bernard	Vice-Président de la CC du Pays de Landerneau Daoulas	Titulaire	Elu à Landerneau
SENECHAL François	Vice-Président de la CC Presqu'île de Crozon Aulne maritime	Titulaire	Maire de Camaret-sur-mer
LELIEVRE Christine	Vice-Présidente de la CC Pleyben Châteaulin Porzay	Titulaire	Adjointe à Saint-Nic
PERON Françoise	Présidente du PNRA	Titulaire	Conseillère départementale
BOILEAU Fabien	Directeur du PNMI	Titulaire	
PAULET Yves-Marie	Vice-Président mer à l'Université de Bretagne Occidentale	Titulaire	
<i>MOYSAN Daniel</i>	<i>Vice-Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Président de la CC Presqu'île de Crozon Aulne maritime et Maire de Crozon</i>
<i>GOURTAY Michel</i>	<i>Vice-Président de Brest métropole</i>	<i>Suppléant</i>	
<i>JEAN Xavier</i>	<i>CC du Pays d'Iroise</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Maire du Conquet</i>
<i>LINCOLN Andrew</i>	<i>Vice-Président CC du Pays des Abers</i>	<i>Suppléant</i>	<i>1^{er} adjoint Maire de Plouguerneau</i>
<i>ILIOU Yves</i>	<i>Elu Communauté Lesneven - Côte des Légendes</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Maire de Goulven</i>
<i>BRIANT Hervé</i>	<i>Elu CC du Pays de Landerneau Daoulas</i>	<i>Suppléant</i>	
<i>COPIN Bernard</i>	<i>CC Presqu'île de Crozon Aulne Maritime</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Maire de Roscanvel</i>
<i>BITTEL Philippe</i>	<i>Vice-Président de la CC Pleyben Châteaulin Porzay</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Maire de Dinéault</i>
<i>BARREAU Jean-Jacques</i>	<i>Directeur du PNRA</i>	<i>Suppléant</i>	
<i>LASPOUGEAS Claire</i>	<i>Chargée de mission pêche professionnelle</i>	<i>Suppléant</i>	
<i>DESLANDES Eric</i>	<i>Professeur en biologie marine à l'UBO</i>	<i>Suppléant</i>	
Membres invités à voix consultative / non délibérante			
<i>COATANEA Marc</i>	<i>Elu régional référent</i>	<i>Titulaire</i>	
<i>RESPRIGET Franck</i>	<i>Elu départemental référent</i>	<i>Titulaire</i>	

COLLEGE PRIVÉ			
BREST Goulven	Président du Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord	Titulaire	
LE MOAL Nicolas	Conchyliculteur - Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord	Titulaire	
LE GRIS Emmanuel	Conchyliculteur - Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord	Titulaire	Président du syndicat ostréicole des Abers et Gérant des Huîtres Legris
PERROT Philippe	Pêcheur - Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins	Titulaire	
TROADEC Yvon	Pêcheur - Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins	Titulaire	
BRETON Florian	Directeur de l'Ecloserie du Tinduff	Titulaire	
BERTHOU André	Président du Syndicat des Récoltants d'Algues de Rives de Bretagne	Titulaire	
MADEC Alain	Président de la Chambre syndicale des algues et des végétaux marins	Titulaire	Président de Ter'Mer
BOISSAYE Cédric	Président de La Touline	Titulaire	
DUPRAT Françoise	Directrice du Technopôle Brest-Iroise	Titulaire	
LARNICOL Thierry	Conchyliculteur expéditeur - Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord	Titulaire	Gérant des viviers de Keraliou
JOURDEN Guy	Président du Conseil de développement de la métropole et du Pays de Brest	Titulaire	
PIRIOU Jean-Yves	Vice-Président de l'Association Eau et Rivières	Titulaire	
SALAUN Benoît	Chargé de mission - Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord	Suppléant	
DIVERRES Michel	Conchyliculteur - Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord	Suppléant	
LE SAINT Caroline	Chargée de mission - Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord	Suppléant	
QUEMENEUR Erwan	Chargé de mission - Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins	Suppléant	
LE BRIS Jean-Marie	Pêcheur - Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins	Suppléant	
CARVAL Pierre-Yves	Technicien aquacole - Ecloserie du Tinduff	Suppléant	
CUISNIER David	Aquaculteur - Syndicat des Récoltants d'Algues de Rives de Bretagne	Suppléant	
WALLAERT Jean-Baptiste	Vice-Président de la Chambre syndicale des algues et des végétaux marins	Suppléant	Directeur Lannilis - Algaia
LE PAGE Anne	Directrice de La Touline	Suppléant	
BAZIN Jérémie	Chef de projet du Technopôle Brest-Iroise	Suppléant	
LENEVEU Quentin	Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord	Suppléant	
ARBELLOT François	Conseil de développement de la métropole et du Pays de Brest	Suppléant	
CLUGERY Arnaud	Coordinateur régional de l'Association Eau et Rivières	Suppléant	

Membres avec voix délibératives pour les fonds européens	Privé	Public	TOTAL
Titulaires	13	11	24
Suppléants	13	11	24
TOTAL	26	22	48

Annexe 2 - Règlement intérieur de la Commission mer et littoral

1. Les membres de la Commission mer et littoral

La Commission Mer et Littoral (CML) délibère valablement lorsque le principe du double quorum suivant est respecté :

- au moins 50% des membres de la Commission Mer et Littoral ayant voix délibérative sont présents au moment de la séance ;
- au moins 50% des membres votant lors de la séance de la Commission Mer et Littoral appartiennent au collège privé ;
- les autorités publiques ou un groupement d'intérêt ne peuvent représenter plus de 49 % des droits de vote.

En cas de présence du titulaire et du suppléant, seul le titulaire peut voter. Un titulaire ne peut donner pouvoir à un autre titulaire, ni à un autre suppléant que le sien s'il est absent.

Le GALPA invite systématiquement à assister à sa Commission Mer et Littoral, sans voix délibérative, le Président de la Région Bretagne ou son représentant au titre de la fonction d'organisme intermédiaire.

La Commission Mer et Littoral désigne son Président.

Compte tenu du quorum et de la règle dite de double quorum pour les fonds européens, l'assiduité aux réunions de la Commission Mer et Littoral est essentielle. En cas d'absence répétée, non excusée et non justifiée valablement, la Commission se réserve la possibilité de revoir la composition de la CML.

2. Responsabilité du président du GALPA et du président de la CML s'ils sont différents, et rôle du Vice-Président

Le président de la structure porteuse du GALPA est responsable du portage juridique, administratif et financier du GALPA. Il est autorisé par son organe délibérant à signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GALPA. Il peut déléguer sa signature au président de la CML pour tous les actes relatifs au fonctionnement de la CML (invitations et compte-rendu).

Le rôle du Président de la Commission Mer et Littoral, est d'animer la Commission Mer et Littoral, de veiller au respect du règlement intérieur, signer le cas échéant s'il en a délégation, les invitations et les comptes rendus.

En cas d'absence du Président à la Commission Mer et littoral, le Vice-Président sera habilité à occuper le rôle habituellement dévolu au Président de la CML.

3. Fréquence des Commissions Mer et Littoral

La Commission Mer et Littoral se réunit en fonction du nombre de projets soumis et instruits par les services du Pays et de la Région.

4. Les tâches de la Commission Mer et Littoral

La Commission Mer et Littoral doit notamment :

- Avoir l'initiative des propositions de sélection des projets sous la forme d'un avis d'opportunité ;

- Elaborer des critères de sélection transparents (portée à la connaissance des demandeurs d'aide) et non discriminatoires ;
- Garantir lors du vote des projets présentés l'absence de conflits d'intérêt ;
- Assurer, lors de l'analyse des projets, la cohérence entre celle-ci et la stratégie de développement local en classant les projets en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de la stratégie ;
- Se voir présenter les avis techniques recueillis par le GALPA sur les projets à financer au titre du DLAL et statuer sur chacun des projets (favorable, défavorable ou ajournement) ;
- Evaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention et préparer les éléments nécessaires à une évaluation de la stratégie ;
- Etablir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan d'actions / stratégie ;
- Examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes fiches-actions, ainsi que l'évaluation à mi-parcours ;
- Examiner le suivi financier.

5. Préparation et secrétariat de la Commission Mer et Littoral

La réunion de la Commission Mer et Littoral est préparée par le Pays, en lien avec la Région.

L'ordre du jour de la réunion est proposé par le Pays et fait l'objet d'un échange avec les services de la Région.

Les invitations sont préparées par le Pays. Elles sont signées par le Président de la CML et envoyées aux membres de la Commission Mer et Littoral et aux porteurs de projet devant être auditionnés, en leur précisant l'heure de leur intervention.

Délai de réponse des membres de la Commission Mer et Littoral : afin d'assurer le quorum, les membres de la Commission Mer et Littoral sont invités à confirmer leur présence aux services du Pays au plus tard une semaine avant la date de la réunion.

Le compte-rendu est rédigé par les services du Pays. Il est ensuite adressé par le Pays, aux membres de la CML ainsi qu'aux porteurs de projet.

Audition des porteurs de projets :

- Durée de présentation : 5 minutes
- Échanges avec la CML : 10 minutes
- La forme de la présentation : orale + supports si besoin (présentation PPT, plan de situation, plans masse...)

Si absence du porteur de projet (procédure exceptionnelle) : 10 minutes de débat entre les membres de la CML.

6. Le dossier de la Commission Mer et Littoral

Pour chaque projet qui sera présenté en Commission mer et littoral, une fiche projet et une grille de sélection complétée seront envoyées en amont aux membres de la CML.

7. Les décisions de la Commission Mer et Littoral

La Commission Mer et Littoral délibère valablement lorsque la moitié de ses membres ayant voix délibérative sont présents au moment de la séance. En début de réunion, le Président de la Commission Mer et Littoral constate la réalité du quorum. Si celui-ci n'est pas atteint, la réunion est annulée.

Les avis :

- Avis favorable

- Avis défavorable
- Avis favorable avec demande de compléments dans le dossier
- Avis d'ajournement

A titre exceptionnel, l'audition des porteurs de projet et les échanges pourront avoir lieu en CML et la décision faire ensuite l'objet d'une procédure écrite. En aucun cas une telle procédure ne peut avoir lieu sans audition préalable des porteurs de projets.

Dans le cadre d'une consultation écrite, les membres de la Commission donneront leur avis dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception du courrier de consultation. La proposition sera adoptée en l'absence d'objection dans ce délai.

Conflits d'intérêts

Lors de l'examen d'un projet porté par un des membres de la Commission Mer et Littoral, ce dernier ne pourra pas prendre part ni aux débats, ni au vote. Il sera invité à quitter la salle le temps de la délibération. Cela vaut également pour tout technicien concerné par le projet.

8. Lien avec le Comité unique de programmation

La Commission mer et littoral désigne son rapporteur auprès du Comité unique de programmation (CUP).

Rôle du rapporteur : rendre compte aux membres du CUP des projets éligibles au DLAL FEAMP ayant reçu un avis d'opportunité favorable en CML.

Le présent règlement pourra être modifié ultérieurement en cas de besoin, après validation de la Commission mer et littoral.